

Appui à la FAPBM	
Nom du projet :	<p>Appui à la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM)</p> <p>CMG 6002 01 K (AFD) : convention signée le 16/06/2006 avec la FAPBM pour un montant de 2 M EUR</p> <p>CMG 1205 01 K (FFEM) : convention signée le 16/06/2006 avec la FAPBM pour un montant de 1 M EUR</p> <p>CMG 1255 01 R (AFD) : convention de rétrocession signée le 11/06/2008 entre le Ministère des Finances et du Budget et la FAPBM (suite à la signature de la convention entre l'AFD et le Gouvernement de Madagascar) pour un montant de 13,3 M EUR</p>
Localisation (région) :	National
Durée :	<p>Conventions AFD / FFEM signées en 2006</p> <p>Contrat de désendettement développement (C2D) signé pour 2008-2012</p>
Montant total :	<p>Capital de la Fondation : 23,8 M.US\$ à fin 2010</p> <p>Sinking Fund (alimenté par la KfW) : 2,55 millions d'EUR</p>
Financement AFD :	<p>AFD : 2 millions d'EUR</p> <p>FFEM : 1 million d'EUR</p> <p>C2D : 13,3 millions d'EUR au total (8 millions d'EUR versés à ce jour)</p>
Objectifs :	<p>Les revenus des placements sur les marchés financiers internationaux et malgaches permettent de financer durablement la préservation d'une biodiversité exceptionnelle et l'amélioration des conditions de vie des populations les plus dépendantes des ressources naturelles. La FAPBM finance notamment i) des actions de protection de la biodiversité (contrôle, surveillance, recherche), ii) des activités socio-économiques (développement rural, écotourisme, éducation, etc.) en faveur des communautés locales en périphérie du Parc pour limiter la pression sur les ressources naturelles.</p> <p>Les contributions de l'AFD et du FFEM permettent ainsi l'émergence de sources « endogènes » de financement de la biodiversité (pérennes, locales, innovantes) et à la FAPBM d'acquiescer une solide reconnaissance et de conforter sa légitimité par ses actions sur le terrain.</p>
Montage institutionnel :	<p>Le gouvernement malgache a mis en place dès 1989 un Plan d'Action Environnemental (PAE), afin notamment de développer un réseau d'aires protégées représentatif de ses écosystèmes. L'organisme Madagascar National Parks (MNP, ex-ANGAP), créé en</p>

	<p>1990, gère aujourd’hui un réseau de 47 aires protégées (terrestres et marines) couvrant une surface d’environ 1,7 million d’hectares.</p> <p>La Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM) a été créée par le Gouvernement malgache et les ONG WWF et Conservation International (CI). L’objectif est que les revenus du capital de la Fondation contribuent à financer le fonctionnement de Nouvelles Aires Protégées (NAP) ainsi qu’une part des coûts récurrents des aires protégées du réseau MNP, le solde étant couvert par les revenus propres de MNP (en particulier les droits d’entrée dans les parcs) et du budget de l’État, qui s’est engagé à maintenir une contribution régulière.</p> <p>La Fondation est aussi gestionnaire d’un « sinking fund » de 2 550 000 EUR alimenté par la KfW (425 000 EUR par an de 2004 à 2009) et destiné au financement de cinq aires protégées du réseau MNP pour une surface totale de 309 093 ha.</p> <p>La concertation entre la Fondation et ses partenaires techniques et financiers se fait par des réunions semestrielles. Celles-ci permettent de conforter le dialogue, notamment sur la stratégie de la FAPBM, la levée des fonds, et d’approuver notamment les orientations de la politique d’investissement et de financement des actions en faveur des aires protégées. Un système de suivi-évaluation commun et d’audits externes a également été instauré.</p>
<p>Autres partenaires financiers associés :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etat malgache : 9,7 millions d’euros (M€) au titre des annulations de dette avec la KfW (1,7 M€) et l’AFD (8 M€) - KfW : 2,55 M€ au travers du sinking fund - Banque Mondiale / IDA : 7,5 millions d’USD (environ 6 M€) - WWF : 1 million d’USD (environ 0,81 M€) - CI : 1 million d’USD (environ 0,81 M€)
<p>Principaux partenaires techniques :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - MNP - WWF - CI
<p>Etat d’avancement / Janvier 2011 :</p>	<p>En janvier 2011, le montant total encaissé au capital de la fondation était de 25,1 millions d’USD sur les 34 millions engagés par les différents bailleurs (10,9 millions d’EUR versés sur 16,3 millions d’EUR engagés pour la contribution française).</p> <p>En 2010, la Fondation a commencé à financer des aires protégées à partir des revenus de son capital. La Nouvelle Aire Protégée de Mahavavy-Kinkony (268 236 ha) et le Parc National de Masoala (230 000 ha sous gestion MNP) ont ainsi respectivement bénéficié de financements de 61 500 USD et 168 500 USD. La surface totale des Aires Protégées appuyées par la Fondation en 2010, au travers des revenus de son capital ou du sinking fund, est de 800 000 ha.</p> <p>Enfin la Fondation, institution malgache autonome, gérée par des personnes de haut niveau, et mettant en place des mécanismes de financement pérenne, peut être considérée comme pionnière : c’est le premier Trust Fund pour la conservation de la biodiversité en Afrique.</p>